

**FÉDÉRATION ÉTUDIANTE
COLLÉGIALE DU QUÉBEC**

LES CRÉDITS D'IMPÔT POUR L'ÉDUCATION POST-SECONDAIRE

Document de travail – Commission des affaires collégiales

-CONFIDENTIEL-

**63^e Congrès ordinaire
4,5 et 6 novembre 2011
Cégep de Baie-Comeau**

Fédération étudiante collégiale du Québec

Rédaction :

Léo Bureau-Blouin, président

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

La Fédération étudiante collégiale du Québec est un organisme qui regroupe plus de 55 000 étudiantes et étudiants, des secteurs collégiaux pré-universitaire et technique, dans plus d'une douzaine de régions du Québec. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les préoccupations des étudiantes et étudiants des collèges du Québec, en tant qu'étudiantes et étudiants tout comme en tant que citoyennes et citoyens. L'accessibilité universelle de tous les paliers de l'éducation dans un enseignement de qualité constitue la principale base de revendication de la FECQ : tous devraient avoir accès aux études post-secondaires, peu importe leur condition socio-économique ou celle de leurs parents. De plus, la FECQ s'est donné comme mission première la cause sociale des jeunes Québécoises et Québécois.

La voix des étudiantes et étudiants québécois au niveau national

La FECQ, à travers toutes ses actions se veut l'organisme porteur du message des jeunes Québécoises et Québécois. Autant dans ses activités militantes que politiques, elle livre l'opinion des étudiantes et étudiants de niveau collégial. Présente aux différentes tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation, elle est la mieux située pour faire entendre son message, en créant des partenariats utiles tant aux étudiantes et étudiants qu'aux instances du ministère et du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques, autant provinciaux que fédéraux, sans être partisane pour autant. Elle se fait un devoir de communiquer à tous les intentions des politiciens pour que les étudiants effectuent des choix éclairés quand vient le temps de choisir les gestionnaires qui s'occuperont du développement des institutions québécoises.

FECQ
2003 Saint-Hubert
Montréal, Québec, H2L 3Z6
Téléphone : 514-396-3320 Télécopieur : 514-396-3329
Site Internet : www.fecq.org Courriel : fecq@fecq.org

Mise en contexte

Au fil du temps, les gouvernements provinciaux et fédéraux ont mis en place une foule de mesures pour favoriser l'accès aux études postsecondaires. Parmi ces mesures, les crédits d'impôt pour les dépenses relatives à l'éducation prennent une place considérable. Certains d'entre eux ont été introduits dans les années 1960, mais le phénomène s'est intensifié au courant des années 1980 et 1990. Il devient donc pertinent de se demander si ces crédits d'impôt atteignent leurs objectifs, c'est-à-dire favoriser l'accès aux études supérieures. Pour ce faire, nous verrons plus en détail ce qu'est un crédit d'impôt, les coûts qu'ils représentent, puis nous analyserons ce que disent les différents chercheurs qui se sont penchés sur l'impact des crédits d'impôt. Nous formulerons ensuite des recommandations quant à leur utilisation.

Qu'est-ce qu'un crédit d'impôt?

Tout d'abord, prenons le temps de définir le terme fiscalité. On nomme fiscalité l'ensemble des lois qui touchent au fisc et à l'impôt. Il s'agit d'une composante importante d'une société organisée, car les impôts perçus servent entre autres à financer les différents services publics d'une collectivité. Les crédits d'impôt font donc partie de la fiscalité.

Les crédits d'impôt sont des déductions fiscales qui permettent de réduire le montant d'impôt payé par un contribuable ou de recevoir une remise d'argent pour des dépenses que l'état veut encourager. À titre d'exemple, on peut bénéficier d'un crédit d'impôt pour l'achat d'une voiture hybride ou dans le cas qui nous intéresse, pour les frais de scolarité et autres dépenses relatives à l'éducation postsecondaire.

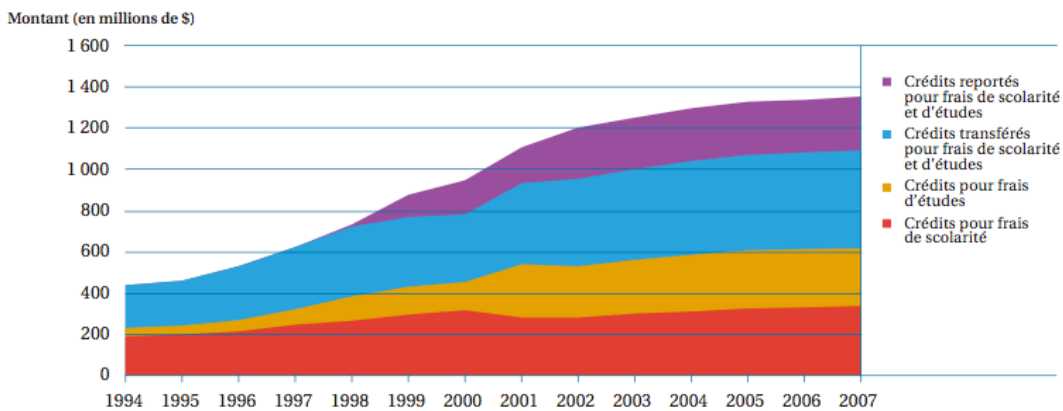
Il existe deux types de crédit d'impôt : les crédits d'impôt remboursables et les crédits d'impôt non remboursables. Le crédit d'impôt remboursable « est un montant qui peut vous être accordé même si vous n'avez pas d'impôt à payer. » (Revenu Québec [a]) C'est-à-dire que sans égard aux montants d'impôt versés, le contribuable recevra un chèque à la hauteur du crédit d'impôt si celui-ci remplit les critères d'admissibilité. Quant aux crédits d'impôt non remboursables, Revenu du Québec donne la définition suivante : « Un crédit d'impôt non remboursable (aussi appelé *crédit réduisant l'impôt à payer*) est un montant qui réduit ou annule l'impôt que vous avez à payer, selon une situation donnée. » (Revenu Québec [b])

Quels crédits d'impôt concernent l'éducation postsecondaire et combien coûtent-ils?

Il faut d'abord préciser que les crédits d'impôt ne « coûtent pas de l'argent » à proprement parler, il s'agit plutôt de ce qu'on appelle une dépense fiscale. En d'autres termes, il s'agit de revenus dont se prive l'état. Les dépenses fiscales issues des crédits d'impôt fédéraux concernant l'éducation postsecondaire étaient évaluées à 1,3G\$. (Neil 2007 p.i) Il s'agit de la principale dépense du gouvernement fédéral en matière d'aide aux étudiants. (Neil 2007, p. i) En ce qui a trait aux « coûts » des crédits d'impôt provinciaux, les chercheurs ne s'entendent pas tous, mais Junor et Usher les évaluait à 500M\$.

On retrouve la valeur des crédits d'impôt pour frais de scolarité et pour études du gouvernement fédéral dans la figure suivante :

Figure 2 – Valeur en dollars des crédits d'impôt pour frais de scolarité et pour études au fédéral, 1994-2007



Source : Gouvernement du Canada, dépenses fiscales, différentes années.

Remarque : À compter de l'année d'imposition 2003, les chiffres fournis sont des projections. Le graphique n'indique que les dépenses fiscales fédérales.

Tirée de NEIL, Christine. (2007) *Crédits d'impôt pour frais de scolarité et pour études du Canada*, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, Montréal, 35 pages.

On retrouve dans le tableau ci-dessous une énumération des principaux crédits d'impôt québécois et de leurs coûts dans le tableau ci-dessous (MFQ 2010).

Coûts des principaux crédits d'impôt québécois

<i>Nom du Crédit d'impôt</i>	<i>Coût (M\$) estimation pour 2011</i>
<i>Frais de scolarité ou d'examen</i>	97
<i>Transfert aux parents ou aux grands-parents du crédit d'impôt pour frais de scolarité et d'examen</i>	40
<i>Intérêts payés sur un prêt étudiant</i>	17
Total	154

Il existe d'autres avantages fiscaux québécois (MFQ, 2010 p. A-43) comme *l'Exemption d'impôt à l'égard des bourses ou récompenses*, le *Régime enregistré d'épargnes-études*, *l'Incitatif québécois pour l'épargne-études*. Nous ne nous attarderons pas à ces avantages fiscaux étant donné qu'ils ne sont pas des crédits d'impôt à proprement parler et que leurs objectifs sont légèrement différents. Ils pourront cependant faire l'objet d'un autre document de travail. Les déductions énumérées concernent uniquement le gouvernement du Québec, mais on retrouve des déductions similaires pour le gouvernement fédéral. Par souci de synthèse, nous nous concentrerons sur les crédits d'impôt québécois.

Nous avons évalué les pertes fiscales que représentaient les crédits d'impôt pour l'éducation postsecondaire. À titre de comparaison, la hausse des frais de scolarité rapportera à terme 191M\$¹ en 2016 selon la croissance étudiante prévue par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et lorsqu'on retire la part de financement allant aux prêts et bourses.

Est-ce que ça fonctionne?

Maintenant que nous comprenons mieux ce qu'est un crédit d'impôt et que nous en connaissons les coûts, il devient pertinent de se demander si cela fonctionne. Pour y arriver, nous avons consulté les principaux ouvrages traitant du sujet.

Christine Neil qui a analysé l'impact des crédits d'impôt canadiens pour le compte de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire fait plusieurs constats éclairants. Elle mentionne entre autres que les crédits d'impôt profitent principalement aux étudiants bien nantis ainsi qu'aux familles fortunées, car ce sont elles qui paient les montants d'impôt les plus importants.

« [...] comme les étudiants universitaires sont plus susceptibles d'être issus de familles bien nanties et d'avoir eux-mêmes un revenu plus élevé après l'obtention de leur diplôme, les dépenses en crédit d'impôt profitent d'une manière disproportionnée aux familles et aux personnes relativement aisées. »
(Neil 2007, p. 29)

Neil soulève une autre problématique. Elle affirme que les crédits d'impôt n'arrivent pas au moment où l'étudiant en a le plus besoin. Les étudiants ont besoin de liquidité au moment où ils sont aux études. Or, 60% des étudiants canadiens à temps plein gagnent moins de 10 000 \$ et ne paient donc pas d'impôt (Neil, p. 25). Pour les étudiants postsecondaires canadiens ayant un revenu de 20 000 \$, le crédit d'impôt représente une économie de 500\$, or, seulement 8% des universitaires canadiens se retrouvent dans cette situation (Neil 2007, p. ii).

On comprend donc que le crédit d'impôt n'a pas beaucoup d'impact sur la vaste majorité des étudiants lorsqu'ils sont aux études. Il est à noter que l'étudiant peut cependant reporter la valeur de son crédit d'impôt à une année ultérieure ou encore transférer le montant inutilisé de son crédit d'impôt à ses parents lorsque l'étudiant a réduit à zéro l'impôt qu'il pouvait payer. Ces

¹ Calculs de l'auteur à partir des Équivalent d'étudiants à temps plein prévisionnels du MELS.

statistiques amènent Neil à se poser de sérieuses questions sur l'efficacité du crédit d'impôt: « [...] rien ne prouve que les crédits d'impôt réussissent à hausser les effectifs dans les établissements d'éducation postsecondaire [...] » (Neil 2007, p. 29).

Suite à ces affirmations, la conclusion de Neil est sans équivoque : « les crédits d'impôt pour frais de scolarité et pour études sont tout simplement une mauvaise politique. » (Neil, 2004 p. 25) La dernière section de son étude suggère fortement l'abolition des crédits d'impôt pour permettre de réaffecter les sommes ainsi dégagés dans des politiques publiques réputées efficaces comme l'aide financière directe aux étudiants.

Mais Neil est-elle la seule à arriver à cette conclusion? Long (2003) a analysé l'impact de l'introduction d'un crédit d'impôt sous l'ère Clinton aux États-Unis. Long conclut que plusieurs familles ne se sont pas prévaluées du crédit et que rien ne prouve l'efficacité du dit crédit d'impôt. Le *Government Accountability Office* (GAO 2005), qui est un mélange entre un bureau du Vérificateur général et un service de recherche pour le Congrès américain constate que plusieurs bénéficiaires des crédits d'impôt ne s'en prévalent pas, car l'utilisation des crédits d'impôt implique une connaissance fine du régime fiscal, ce qui laisse croire qu'il existerait peut-être des façons plus optimales d'utiliser ces ressources. Le GAO précise que l'absence d'une démonstration claire de l'efficacité des crédits d'impôt empêche les décideurs de savoir s'ils font une utilisation optimale des fonds limités qui leur sont confiés.

Quant à Morris (2003), il compare l'effet d'un crédit d'impôt à l'introduction d'une subvention directe aux études et le compte libre d'impôt. Il en arrive à la conclusion qu'une subvention directe aux études et un compte libre d'impôt sont préférables à un crédit d'impôt. Ce constat est partagé par le chercheur Gandhi (2008). Gandhi trouve que les étudiants n'agissent pas d'une manière rationnelle et que ceux-ci considèrent davantage l'argent qu'ils ont maintenant que l'argent qui pourrait arriver plus tard. Comme le dit l'adage : un vaut mieux que deux tu l'auras. Gandhi préfère donc l'aide directe aux étudiants plutôt que les déductions fiscales.

L'Institut C.D. Howe émet également plusieurs réserves quant aux crédits d'impôt (Collins & Davies, 2005). Ceux-ci mentionnent que les effets du crédit d'impôt sont limités considérant que les étudiants ne peuvent pas en bénéficier. Collins & Davies suggèrent de rendre les crédits d'impôt remboursable. Même son de cloche du côté du Education Policy Institute. Pis encore, nous n'avons pas recensé d'études démontrant les impacts bénéfiques des politiques de crédits d'impôt.

Il est aussi à noter que le Québec est désavantagé face aux autres provinces canadiennes quant aux dépenses fédérales en crédit d'impôt puisque celui-ci a adopté une politique de bas frais de scolarité tant au niveau collégial qu'au niveau universitaire. La démonstration est fort simple. Plus les frais de scolarité sont élevés, plus les crédits d'impôt sont importants. Le Québec a les frais de scolarité les plus bas, ils bénéficient donc des crédits d'impôt les plus bas. Il apparaît pertinent de réaffecter les sommes issues des crédits d'impôt vers des mesures dont l'efficacité a été démontrée.

Que la FECQ prône l'abolition des crédits d'impôt provinciaux et fédéraux pour l'éducation postsecondaire.

Que la FECQ exige que ces sommes soient réinvesties prioritairement dans le gel des frais de scolarité et la bonification de l'aide financière aux études.

Conclusion

Les crédits d'impôt censés favoriser la participation aux études de tous forment une politique aux effets nuls, voire régressifs, ils ne profitent pas aux bonnes personnes et surtout, ils ne sont pas là au moment où les étudiants en ont le plus besoin. Il est donc nécessaire de réaffecter ces sommes là où les besoins sont criants comme le gel des frais de scolarité et la bonification des prêts et bourses

Bibliographie

NEIL, Christine (2007). Crédits d'impôt pour frais de scolarité et pour études du Canada, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 35 pages.

JUNOR, Sean et Alex Usher. (2004) *Le prix du savoir*, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, Montréal.

LONG, Bridget Terry, (2003) « The connection between Government Aid and College pricing », *Journal of Student Financial Aid*, vol. 33, n. 2.

Gouvernement accountability office (2008). *Multiple Higher Education Tax Incentives Create Opportunities for Taxpayers to Make Costly Mistakes*, United States Government accountability Office, 43 pages.

MORRIS, Michael (2003). The impact of grants, tax credit and education savings account on parental contributions to college expenses and the educational attainment of children, University of New Orleans,

COLLINS, Kirk et Allan Davies (2005). *Carrots & Sticks: The Effect of Recent Spending and Tax Changes on the Incentive to Attend University*, Institute C.D. Howe, Ottawa, 22 pages.

GANDHI, Sima J (2008). *UNDERSTANDING STUDENTS FROM A BEHAVIORAL ECONOMICS PERSPECTIVE: HOW ACCELERATING STUDENT LOAN SUBSIDIES GENERATES MORE BANG FOR THE BUCK*, U.S. Department of Education, 38 pages.

Ministère des Finances du Québec (2010). *Dépenses fiscales 2010*, http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/autres/fr/AUTFR_DepensesFiscales2010.pdf, Gouvernement du Québec.

Revenu Québec, *Crédits d'impôt remboursable*, http://www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/credits/credits/credit_remb/, [page consultée le 20 octobre 2011]

Revenu Québec, *Crédits d'impôt non remboursable*, http://www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/credits/credits/credits_reduisant/ [page consultée le 20 octobre 2011]